TPI BIOZYM

Compound complet *BACTÉRIES + ENZYMES + NUTRIMENTS* pour la BIO ÉPURATION des REJETS : EFFLUENTS, DÉPÔTS, MATIÈRES ORGANIQUES dans les FOSSES SEPTIQUES et BACS à GRAISSES

- ☑ **Dégradant biologique**
- ☑ **Synergie de bactéries, d'enzymes et de nutriments (épuration autonome)**
- ☑ **Renferme des bactéries non pathogènes**
- ☑ **Action rapide**
- ☑ **Détruits les mauvaises odeurs de fosses fonctionnant mal**
- ☑ **Ecologique, limite l'engorgement des bacs à graisses, fosses septiques et évacuations**

Présentation en poudre longue conservation

en boîte de 1 litre ou en seau de 5 litres

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	Compound pulvérulent anhydre	
ASPECT	Microgranulés irréguliers.	
COULEUR	Jaune ocre	
MASSE VOLUMIQUE	apparente	700 g/l +/- 20g/l
	tassée	710 g/l +/- 20 g/l

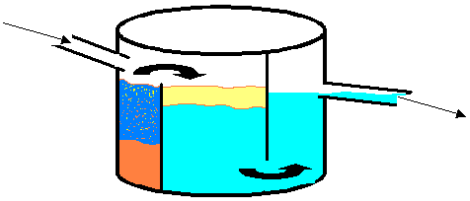

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Dispersion et rehydratation rapide en milieu aqueux.
Dans le cadre de son utilisation et de ses applications, sans nature toxique ou dangereuse pour l'homme et les animaux.
Traite les résidus organiques présents dans les rejets d'effluents domestiques et industriels.

ACTIONS ENZYMATIQUES :

a/ Sur les corps gras (par lipases) dégradation des agglomérats de graisses végétales ou animales fixées sur les parois des bacs, tuyauteries ou flottant à la surface de l'effluent.

b/ Sur les sucres, amidons, et autres glucides (par amylases) en suspension ou en solution dans les rejets.

c/ Sur les fibres et dérivés de cellulose (par cellulases) matières colloïdales.

d/ Sur les matières protéiques (par protéases)

ACTION BIOFERMENTAIRE :

La biofermentation assure complémentairement la dégradation des agglomérats organiques.
Cette action permet de liquéfier et de fluidifier les rejets. De plus, par leur propriété, dans les conditions ambiantes favorables, à se renouveler, les ferments apportent en se multipliant leurs propres fonctions enzymatiques assurant une bioépuration continue des déchets organiques.
Ces actions combinées de dégradation, de digestion, de liquéfaction, de matières organiques par les ferments sélectionnés ensemencés peuvent ainsi contribuer à l'amélioration des valeurs DBO DCO des rejets.
D' autre part, cet ensemencement dirigé corrige les effets malodorants causés par la stagnation des matières organiques et leur dégradation pouvant, dans certains cas, résulter de microorganismes de caractère fermentaire putrifiant dominant.

Utilisations pour :

bacs et fosses de décantation	bacs à graisses	puisards	fosses septiques

les circuits de rejets domestiques et dans

l'agroalimentaire	les collectivités	la restauration	les cuisines

TALLIN PI
Tel : 40 83 87 52 – Fax : 40 41 04 97 - Vini : 87740834
BP 4045 PAPEETE – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE
SARL au capital de 10 000 000 F
R.C.S. : 8812B / PAPEETE – N°I.T.S.T.A.T. (TAHITI) : 624 577

Révision n° 8
214098 HJMJ

TPI BIOZYM

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Mise en œuvre :

- ❑ Dilution de la quantité nécessaire prévue dans un seau propre (rigoureusement exempt de toute trace de bactéricide) contenant 10 litres d'eau tiède (37/40°C maxi).
- ❑ Pour une meilleure dispersion, laisser l'hydratation pendant une durée moyenne comprise entre 1 heure à 3 heures (ne pas excéder cette durée), remuer une ou deux fois si possible et juste avant mise aux endroits souhaités.
- ❑ Ensemencer de préférence en fin de journée.

Afin de permettre un ensemencement progressif et régulier conduisant progressivement au système de bio épuration, il convient d'observer les éléments suivants :

a/ procéder à un ensemencement dit dose de départ.

b/ renouveler régulièrement et hebdomadairement à un rythme d'entretien fonction du volume d'effluent, de la masse d'apport journalière de matières organiques, ainsi que des conditions ambiantes propres.

Compte tenu du temps nécessaire à la mise en place du processus de fonctionnement de la fermentation dégradation liquéfaction (ce temps d'adaptation varie généralement de 1 à 3 semaines). Effectuer un apport initial et ajout périodiquement.

A titre d'exemple :

1. Bacs à graisses :

pour un volume de **100 litres**	**dose initiale**	**dose d'entretien**
	apporter 60 à 120 grammes selon l'importance des rejets solides de graisses dans la journée	Chaque soir apporter une dose de 30 grammes environ.

2. Fosses septiques : puisards, puits perdus ou d'épandage

pour une capacité de **2000 litres**	**dose initiale**	**dose d'entretien bimensuel**
	240 grammes à renouveler 1 fois après 5 à 6 jours dans le cas d'une fosse engorgée ne fonctionnant plus.	60 grammes tous les 15 jours.

Dans le cas de fosses " paresseuses " malodorantes, un apport de 60 grammes chaque semaine est recommandé dans les périodes où l'eau du réseau particulièrement chlorée entrave le fonctionnement.

3. Tuyauteries, évacuations :

Eaux usées, siphons de sanitaires, d'éviers, bacs de cuisines, douches, lavabos, etc...

dose recommandée : 30 grammes par tuyauteries, évacuations dans les collectifs, habitations, écoles, hôtels, etc... Traiter les évacuations des sous-sols avant ceux des étages et tenir compte des volumes de matières organiques plus importants dans les niveaux inférieurs.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une association standardisée et équilibrée d'extraits enzymatiques, de bactéries sélectionnées de caractères saprophytes et d'activateurs de rehydratation et d'activation.

RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- ○ la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- ○ A aussi été pris en compte le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

Utilisations réservées aux professionnels

Conserver hors de la portée des enfants. Dans le cas d'utilisation de désinfectants dans les endroits d'introduction attendre quelques heures (2 à 3) avant mise en place de la solution afin d'éviter la destruction des bactéries par ces désinfectants. Refermer l'emballage après utilisation, et conserver à l'abri de l'humidité et de la lumière.

TALLIN PI
Tel : 40 83 87 52 – Fax : 40 41 04 97 - Vini : 87740834
BP 4045 PAPEETE – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE
SARL au capital de 10 000 000 F
R.C.S. : 8812B / PAPEETE – N°I.T.S.T.A.T. (TAHITI) : 624 577

Révision n° 8
214098 HJMJ